

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 JUILLET 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 9 Juillet 2019 à 19 h 00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I. / ADMINISTRATION GENERALE

1. ***Affaires générales*** – Commission de contrôle des listes électorales – Modification de la délibération n°2018-79 du 25 septembre 2018.

Il est rappelé que par délibération n°2018-79 du 25 septembre 2018, le Conseil municipal de Villars a proposé de désigner :

- MM RAYNAUD, BONNIDAL, PALLE pour la première liste
- MM PEYRARD et VALETTE pour la seconde liste

Le Conseil municipal procède à la désignation de suppléants pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

- MM ASSEMAT, VENGUD, LEYRELOUP pour la première liste
- MM MATHELIN et CHAUMIER pour la seconde liste

2. ***Affaires générales*** – Intercommunalité – Composition du Conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un arrêté préfectoral doit être pris avant le 31 octobre 2019 afin de fixer la répartition des sièges entre les communes membres de Saint-Etienne Métropole.

A ce titre, le Conseil municipal approuve l'accord local permettant d'attribuer 11 sièges supplémentaires et de porter l'effectif total du conseil métropolitain à 123 sièges. La nouvelle répartition sera applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

3. ***Affaires générales*** – Assurance multirisque – Approbation du DCE

La commune dispose de plusieurs contrats d'assurances pour la couverture et garanties des risques.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique résultant du décret N°2018-1075 et du 3 décembre 2018 et de l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018. en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l'offre la mieux disante.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les pièces et documents de chacun des marchés correspondants, au vu du résultat de la consultation conduite pour les lots suivants :

Lot N° 1 : DOMMAGAES AUX BIENS ET IMMOBILIERS

Lot N° 2 : RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES

Lot N°3 : FLOTTE VEHICULES ET RISQUES ANNEXES

Lot N°4 : PROTECTION JURIDIQUE

Lot N°5 : PROTECTION FONCTIONNELLE

- Pour une durée pour chacun des marchés séparés précités, de 4 (quatre) années.

4. **Budget communal** – Approbation d'une première décision modificative – Budget communal 2019.

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget communal exercice 2019. La section de fonctionnement est inchangée, l'équilibre de la section d'investissement est augmenté de 26 000 €.

5. **Budget communal** – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association ARAL

En effet, cette association organise cette année un Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 600.00 € à l'ARAL pour l'organisation du « goûter » en faveur de tous les seniors de la Commune.

6. **Budget communal** – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association USV

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'Association Union Sportive de Villars au titre de la réception d'une délégation allemande dans le cadre du jumelage avec la ville d'Halberstadt.

7. **Budget communal** – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Scouts de Villars.

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association des Scouts de Villars pour aider un financement du nouveau local loué par les scouts.

8. **Budget communal** - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tennis de table de Villars

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association TENNIS DE TABLE Villardaie pour la participation d'adhérents de l'association à une compétition en Loire Atlantique.

9. **Budget communal** – Remboursement de frais à des conseillers municipaux dans le cadre du jumelage.

Le Conseil municipal autorise le remboursement, sur présentation de justificatifs, des sommes avancées par les conseillers municipaux chargés de recevoir les délégations allemandes et espagnoles dans le cadre du jumelage avec Torredembarra et Halberstadt.

10. **Budget communal** – Modification de la délibération n°2018-39 du 27 mars 2018 relative à la fixation des tarifs communaux pour les locations de salles pour les partis, groupes ou mouvements politiques.

Il est rappelé que le Conseil municipal par délibération n° 2018-39 du 27 mars 2018, a fixé les tarifs communaux pour les locations de salles pour les partis, groupes, mouvements politiques.

Le Conseil municipal modifie cette délibération en fixant les tarifs suivants au titre des contributions dues par les partis, groupes et mouvements politiques à raison des utilisations faites pour leurs réunions conformément à l'article L 2144-3 du CGCT, en fixant les tarifs suivants :

Locations salles pour les réunions politiques	
Location de la salle de la Libération	735,00 €
Location de la salle Julien Collange	135,00 €
Location de la salle Gabriel Penot	300,00 €

11. **Budget communal** – Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'appel à projets sur le numérique.

Le Conseil municipal sollicite le Département de la Loire pour une subvention dans le cadre de l'appel à partenariats 2019 sur les services et usages numériques au titre du projet de dématérialisation des convocations du Conseil municipal.

12. **Budget communal** - Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes limitrophes.

Le Conseil municipal décide de verser à la commune de Saint Priest en Jarez la participation financière correspondante, fonction du nombre d'enfants villardaires scolarisés pour l'année 20182019.

$$\Rightarrow \text{SAINT PRIEST EN JAREZ} \quad 6 \text{ élèves} \times 1\,025.74 \text{ €} = 6\,154.44 \text{ €}$$

13. **Personnel communal** – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2019.

Vu l'avis du Comité technique, le Conseil municipal fixe le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

14. **Personnel communal** – Modification du tableau des effectifs.

En vue du bon fonctionnement des services et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs communaux.

15. **Personnel communal** – Fourniture de titres restaurant à l'usage du personnel communal – Approbation d'un avant n°1 au marché conclu avec la société EDENRED.

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de fourniture de titres restaurant pour le personnel communal, conclu avec la société EDENRED France SAS fixant la valeur faciale des titres restaurants à 5.50 €

II. / VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

1. **Temps périscolaires** – Mise en œuvre de partenariats avec les associations villardaires pour la conduite d'animations pour les temps périscolaires – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la passation de conventions. –

Le Conseil municipal approuve la passation de conventions d'objectifs et de partenariats entre la commune et les associations villardaires volontaires pour l'animation des temps périscolaires et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les associations partenaires du dispositif d'animation des temps périscolaires.

IV. / URBANISME ET HABITAT

1. **Espace Beaunier** – Opération entrée de ville – Résultats de l'appel à projet pour la construction de logements

Il est rappelé que dans la continuité des études de faisabilité en cours pour le projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER, sont apparues des potentialités de construction de logements en entrée de ville, notamment pour le secteur : llot secteur Curnieu / rue du jeu de Boules

Par délibération approuvative N°2019-57 du 26 mars 2019 le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'appel à projet proposé pour la production de logements sociaux sur ce secteur.

Il ressort que l'offre transmise par LOIRE HABITAT est classée n°1, conforme aux cahiers des charges et présente des atouts pour marquer par sa qualité l'entrée de Ville – secteur Curnieu / rue du jeu de Boules.

Pour permettre la cession foncière appartenant au domaine privé de la commune, l'avis de France domaine a été requis qui dans son avis ci-joint annexé à la présente et stipule que compte tenu du projet envisagé, la valeur de l'ensemble du foncier est estimée à 200 000 € HT.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **APPROUVER** l'offre transmise par LOIRE HABITAT dans le cadre de l'appel à projet conduit pour la production de logements sociaux sur l'ilot secteur Curnieu / rue du jeu de Boules, et **APPROUVER** les conditions financières de cession foncière comme suit, sur la base d'une surface plancher construite et conformément à l'avis rendu par France domaine, pour un prix de vente des parcelles AD 01 et AD 03 pour un montant total de 200 000 euros Hors taxes.

2. **Patrimoine communal** – Annulation de la délibération n°2018-52 du 19 juin 2018 relative à l'approbation d'une cession foncière d'un terrain communal, Montée de la Feuilletière, parcelle AH460.

Le Conseil municipal retire la délibération du Conseil municipal N° 2018-52 en date du 19 juin 2019 approuvant la cession foncière à Mr KHENNOUF de la parcelle cadastrée AH 460 et sans objet compte tenu des modifications de surface et de configuration foncière constatées.

3. **Patrimoine communal** – Prorogation de la délibération n°2018-112 du 4 décembre 2018 relative au projet de cession de la maison communale située 12 allée du Grand Pré.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Confirmer et Approuver** la cession de la maison communale pour une surface habitable d'environ de 80 m2 et parcelle attenante intégrée d'environ 298m2, cadastré Section AK 458 ; et pour un prix de vente fixé à 161 000 euros, sous réserve de l'obtention de son financement par l'acquéreur, et sous condition suspensive que la vente intervienne désormais dans un nouveau délai de 4 mois à compter de la présente délibération.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à conduire cette cession dans les conditions précitées, et à signer l'acte authentique notarié afférent, sachant que les charges d'actes et de publication seront acquittées par Mme CARREZ Sarah en tant qu'acquéreur.

4. **Patrimoine Communal** – Projet de cession de la maison communale située 14 allée du Grand Pré.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **APPROUVER** la cession de la maison communale au 14 Allée du Grand Pré pour une surface habitable d'environ de 80 m2 et parcelle attenante intégrée d'environ 344 m2, actuellement cadastrée Section AK 458 et cours de découpage et numérotation parcellaire, et pour un prix de vente de l'ensemble fixé à 161 000 euros
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à conduire pour ce projet de cession dans les conditions précitées, les mesures de publicité afférentes pour cet avis de vente communale, à défaut d'offres d'achat conformes, le Maire aura en charge de recourir à un mandat de vente qui sera confié à un négociateur ou agent immobilier habilité.

V. / VIE CULTURELLE

1. **Saint Etienne Métropole** – Approbation de la charte de coopération culturelle

Le Conseil municipal approuve la passation d'une charte de coopération culturelle avec Saint-Etienne Métropole, la Parc naturel régional du Pilat, les syndicats intercommunaux de la vallée de l'Ondaine et du pays du Gier et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention et les documents correspondants.

2. **Médiathèque** – Présentation du rapport annuel de la médiathèque municipale – Année 2018.

Le rapport annuel de la médiathèque municipale, année 2018 est présenté au Conseil municipal.

VI/ INFORMATIONS DU MAIRE

1/Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME.

2/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

3/Exercice du droit de préemption urbain : préemption du bien local de la Feuilletière, situé au centre commercial de la Feuilletière, cadastré AH 342 et AD 346

Monsieur le Maire informe avoir mis en œuvre l'exercice du droit de préemption urbain communal et décidé de préempter le bien cadastré Section AH n°342 à 346, sis Résidence « la Feuilletière » 42390 VILLARS, d'une surface de 103,60 m² environ, au prix principal de 25 000 euros, montant de la mise à prix, outre les charges et les frais de la vente taxés à la somme de 4 516,99 euros et outre les émoluments établis conformément aux dispositions de l'article A444-102 du Code de commerce.

4/Sécurité, tranquillité urbaine, prévention – Projet d'équipements de la police municipale en caméras piétons individuelles

Monsieur le Maire a sollicité Mr le Préfet de la Loire pour le projet d'équipement des policiers municipaux en caméras individuels.

Monsieur le Maire informe que les policiers municipaux, par arrêté préfectoral d'autorisation, seront équipés de caméras piétons individuelles pour l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale.

5/ Sécurité, tranquillité urbaine, prévention – Projet d'armement de la police municipale.

Monsieur le Maire a sollicité Mr le Préfet de la Loire pour le projet d'armement de la police municipale. Par arrêté préfectorale du 21 mai 2019 il est autorisé l'acquisition, la détention, et la conservation d'armes de catégorie B et D pour la police municipale. La présente autorisation préfectorale est délivrée pour 5 ans.

6/ Jury d'assises – Désignation des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe avoir procédé au tirage au sort de 18 jurés sur la liste électorale en vue de l'élaboration de la liste préparatoire du Jury d'Assises 2020.

Le Maire

Jordan DA SILVA